

À la Une du prochain Conseil Municipal

Vendredi 12 juin 2026

6 choses à savoir avant le Conseil municipal du vendredi 12 juin

Dorénavant, avant chaque conseil municipal, un post vous éclaire sur une ou deux délibérations importantes ou significatives de la séance à venir. A n'en pas douter, le dossier le plus scruté lors de cette séance du 12 juin sera celui des subventions aux associations.

Voici, de façon synthétique, ce qu'il faut savoir pour mieux comprendre le Conseil de demain à ce sujet.

- **La délibération soumise au vote du conseil prévoit des subventions pour 54 associations : 24 interviennent dans le champ sportif ; 16 dans le champ culturel et 14 dans le champ social et autres.**
- **Les associations ont déposé en début d'année leur dossier de demande en fournissant tous les éléments utiles à l'instruction par les services concernés : présentation de l'association et de son bureau, nombre d'adhérents (en détaillant la part des Langonnais), budget 2025 réalisé, budget prévisionnel 2026, projets particuliers... Vient ensuite des rencontres avec les élus et l'organisation de commissions d'attribution. Les montants soumis au vote aujourd'hui sont le fruit de toutes ces étapes.**
- **En matière de sport et de culture, les associations doivent distinguer leur demande : d'une part pour leur fonctionnement et d'autre part pour leurs projets particuliers de l'année en matière d'équipement ou d'organisation d'événement. Ainsi, cette année, les Marsouins sollicitent une aide à la formation de trois jeunes appelés à encadrer les petits, Durros Escalade ou la Vaillante souhaitent pouvoir renouveler ou étoffer leur matériel et La Bande Sons veut organiser un concert pour la Fête de la Musique en partenariat avec la Tribu Maubec**
- **Au total, ce sont quelque 193 000 euros d'aides financières directes qui sont proposées au vote des élus : 25 000 € pour les associations culturelles, 129 000 € pour les associations sportives et 39 000 pour les associations sociales et diverses.**
- **A ces aides directes, s'ajoutent les aides indirectes que peuvent constituer : la mise à disposition d'un local, l'utilisation régulière d'installations telles que gymnases, stades et salles de répétition, le prêt de matériel, etc.**
- **C'est donc un peu moins d'un million d'euros que la Commune consacre au soutien aux associations langonnaises qui participent activement à la vie locale et au développement du territoire sud girondin.**